Ami du Clergé du 23 juillet 1953

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Plans d'homélies sur les Epitres. — XXXIX. 11e Dimanche après la Pentecôte : Foi et tradition, 249.
Pastorale des Sacrements selon le Directoire. — XXVI. Communion solennelle et Profession de foi catholique, 251.
Aux Mères chrétiennes. — La Bienh. Aleth, mère de S. Bernard : « Ton épouse... une vigne chargée de fruits », 253.
Causeries de pédagogie catéchistique. — XIII. La prière liturgique, 254.
Pie XII et l'apostolat des laïques. — III. Les conditions d'une action féconde (suite), 256.
En lisant. — La femme chrétienne dans le monde actuel (Lettre de S. S. Pie XII), 264.

PLANS D'HOMELIES SUR LES EPITRES

XXXIX

11e Dimanche après la Pentecôte

FOI ET TRADITION

Nous avons vu S. Paul intervenir dans la vie de la communauté chrétienne de Corinthe pour y mettre un peu d'ordre et de décence. Ainsi exerçait-il la fonction qui, un peu plus tard, sera dévolue aux évêques. (Evêque, en grec, signifie « surveillant ».) Aujourd'hui c'est d'une autre fonction de la hiérarchie qu'il s'agit, la fonction essentielle de l'Eglise, l'enseignement vivant, qui consiste à transmettre jusqu'à la fin des temps la parole du salut, objet de notre foi. Nous allons saisir, sur le vif, la vie de l'Eglise de Corinthe, sous ce double aspect : **Foi** et **Tradition.** Ce sont des sujets que nous avons déjà rencontrés (Plan XXII). Mais ils sont inépuisables.

I. — *La foi, condition première du salut*

« Je vous rappelle l'Evangile que je vous ai prêché, et que vous avez reçu, dans lequel vous êtes demeurés fermes, et par lequel vous serez sauvés ». Que de choses en peu de mots !

1° S. Paul a « prêché l'Evangile » aux Corinthiens ; il leur a annoncé la bonne nouvelle du salut. Savoir que Dieu avait donné aux hommes son propre Fils pour les sauver en se solidarisant avec eux par son incarnation, en mourant pour expier leurs péchés, en ressuscitant pour leur communiquer sa vie.

Ce message a trouvé à Corinthe un terrain favorable : les juifs connaissaient déjà le Dieu vivant et ils attendaient le salut d'un **Messie** annoncé par les prophètes. Ils observaient une morale très pure. Les païens, d'autre part, avaient pris, soit auprès des juifs dont la vie religieuse les attirait, soit dans les mystères orientaux auxquels ils étaient initiés, notion de rapports personnels, intimes, avec la divinité et une poignante inquiétude du salut.

Aussi les uns et les autres ont-ils « reçu » l'Evangile que S. Paul leur prêchait soit à la Synagogue où il se rendait tout d'abord, soit chez ses hôtes juifs, Aquila et Priscille, chez qui il tissait ses toiles de tente. Recevoir le message évangélique, c'était ouvrir leur âme à la réalité qu'il leur représentait. C'était donc prendre à l'égard de ce Jésus de Nazareth, qu'ils n'avaient pas vu mais dont S. Paul leur annonçait la divinité, l'attitude qu'on prend devant un pont, assuré que, grâce à lui, on pourra en toute sécurité passer sur l'autre rive. Cette attitude se traduisit par la demande du baptême présenté comme le moyen de s'affranchir de la mort et du péché, et de vivre une vie divine.

Enfin, conformant leur action à leur croyance ces néophytes, c.-à-d. ces « nouvelles plantes », étaient « demeurés fermes dans cet Evangile, dans cette voie » : ils avaient mis en pratique — non sans difficulté, nous l'avons vu — la morale austère qui découlait de leur qualité d'enfants de Dieu, d'esclaves de la justice.

Ils étaient donc « sauvés », mis en possession d'une vie que ni le péché ni la mort ne pouvait leur ravir. Mais à la condition de garder tel qu'il le leur avait annoncé cet Evangile qui mérite deux fois d'être appelé Evangile de salut, puisqu'il l'annonce et le procure. Or il était un point d'achoppement, au moins pour ceux qui étaient d'origine païenne : ils concevaient une survie, mais pour l'âme seulement. Quant au corps, loin de considérer, comme les juifs, qu'il devait être associé à la survie de leur âme par la résurrection, ils estimaient qu'il ne pouvait, comme l'enseignait Platon, qu'être un poids mort, dont il convenait de se débarrasser, une prison dont la mort délivrait l'âme, un obstacle à voir purement la réalité.

C'est alors que S. Paul intervient pour préciser et confirmer sa doctrine sur cette résurrection du corps, chose impensable pour les grecs (cf. l'accueil des Athéniens au discours de S. Paul sur l'Aréopage, Act. XVII, 32). Son argument, sur lequel nous reviendrons, tient en quelques mots : Nous sommes solidaires du Christ de par notre baptême. Or son corps a ressuscité. Donc le nôtre aussi ressuscitera (cf. les longs développements sur ce thème : XV, 12-17, 52 ; I Thes., IV, 13-18, sur le « Jour du Seigneur »).

Voilà, prise sur le vif, l'attitude vivante d'un croyant. Voilà comment on peut affirmer que la Foi est la condition essentielle du Salut, non comme l'observation d'une clause juridique, mais comme un engagement de toute la personne dans la destinée que la Rédemption lui ménage. Or (Rom., X, 14-18) la foi se transmet par la prédication. Ce qui met en lumière le rôle de cette transmission qui s'appelle la « Tradition ». Essayons de la comprendre.

II. — *La tradition, source et guide de la foi*

Les protestants professent à l'égard de la Bible un culte louable. Pour eux, ce livre contient tout ce qu'il faut croire ; il est donc la **source nécessaire et suffisante de la foi.** La Bible contient toute la parole de Dieu, et tout ce qui s'y ajoute : enseignement des Pères de l'Eglise, institutions ecclésiastiques, comme carême, jeûne n'est qu'institution humaine. Ne nous étonnons pas de cette attitude, dont les faits vont nous démontrer la fausseté : les fondateurs de la réforme appartiennent à cette époque de la Renaissance soucieuse d'opposer une exacte observation de l'Evangile aux croyances et pratiques qui avaient été, comme le dira Calvin, « comme autant de cordes pour étrangler les pauvres âmes » (cf. **Dict. Th. cath.,**

XV, col. 1310). Mais expliquer une erreur n'est pas la justifier.

1. — **L'enseignement oral, source de notre foi.** S. Paul et les autres apôtres ont le plus grand respect pour « l'Ecriture ». Tous, ils ont à cœur de nourrir leur prédication de nombreux extraits de la Loi et des Prophètes, familiers à leurs auditeurs. Des « chaînes » de citations avaient été constituées, qui permettaient aux messagers de la bonne nouvelle d'accréditer leur témoignage à l'aide de ces textes inspirés. Et un jour viendra où l'enseignement de Jésus sera fixé dans nos incomparables évangiles.

Mais ce n'est pas dans ces écrits vénérables que la première génération a puisé sa foi. D'abord, le Christ n'a rien écrit. Et la consigne qu'il donne à ses apôtres n'est pas : écrivez, mais « prêchez ».

Les apôtres ont d'abord annoncé ce qu'ils avaient **vu** du Verbe de Vie, ce qu'ils en avaient entendu (I Jo., I, 1). S'ils ont rédigé des lettres, ce sont écrits épisodiques et comme des « entretiens par écrit ». Ce n'est que plus tard que leur catéchèse orale a été fixée sous la forme de nos évangiles. Encore ces évangiles ne contiennent-ils pas tout l'enseignement apostolique.

C'est l'autorité, la hiérarchie qui authentique les Evangiles et discerne ceux qui sont écrits sous l'inspiration et la garantie de l'Esprit-Saint, de ces contrefaçons qui commençaient à se multiplier. Ici S. Paul précise : « Je vous rappelle ce que je vous ai prêché ». Et, quelques lignes plus bas « Je vous ai **transmis** ce que j'avais moi-même reçu. » Or il ne s'agit de rien de moins que du dogme fondamental : la Résurrection de Jésus. Le Christ est mort, **conformément aux Ecritures**; il est ressuscité, **conformément aux Ecritures.**

De cette Résurrection, S. Paul allègue les preuves. Jésus a été enseveli. Ensuite « il est apparu ».

Remarquons la distinction entre Ecrit inspiré et Tradition orale ; l'Evangile ne contient pas tout ce qui peut être connu **et cru** de la vie et des enseignements de Jésus.

Précieuse Tradition qui nous a fait remonter aux origines ! Ces lignes, que nous scrutons avec tant d'intérêt, dictées en 57, nous font remonter jusqu'à l'année 51 où fut donné l'enseignement qu'elles rappellent et, par l'identité de doctrine avec celle que S. Paul a reçu en entrant dans l'Eglise, trois ans après les événements. C'est donc un témoignage inappréciable que nous apporte, en dehors des Evangiles, cette lettre, où nous saisissons sur le vif la fierté et l'humilité de l'Apôtre. Il n'est qu'un avorton, arraché violemment du sein de la synagogue par la célèbre vision de Damas. Mais enfin, cette vision a fait de lui un apôtre ; car à lui aussi, ô fierté, le Ressuscité s'est fait voir et entendre. Et si son témoignage ajouté à celui des autres apôtres ne suffit pas, les Corinthiens peuvent interroger ces autres témoins, plus de cinq cents, dont la plupart encore en vie...

Voilà comment la Tradition, ici consignée dans un écrit inspiré, mais qui n'est qu'un cas de cette transmission extra-scripturaire, nous fait parvenir après vingt siècles la parole de Dieu et nourrit notre foi.

2. — **La Tradition, guide de notre foi.** C'est donc la parole de S. Paul qui a suscité la foi des Corinthiens ; c'est elle encore qui guide cette foi et la préserve des déviations. S. Paul intervient parce que certains de ses enseignements ont été trahis ou incomplètement reçus ou mal appliqués. (Ex. les scandales qui se sont glissés dans le « Repas du Seigneur », etc.). Ici, il s'agit d'une « hérésie ». Certains de ses néophytes ont fait un **choix.** En matière d'immortalité, ils ont estimé qu'on pouvait en prendre et en laisser. Alors S. Paul intervient.

— 1° Il confirme l'exacte doctrine, reçue du Christ. Il condamne (℣ 12) ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de résurrection des morts.

— 2° Il développe cette doctrine **traditionnelle** en montrant que notre résurrection corporelle est indissolublement liée à celle de notre âme.

— 3° Il développe la doctrine en expliquant longuement comment nos corps « semés dans la corruption, ressusciteront glorieux » (35-58).

III. — *Conclusion : l'Eglise, tradition vivante*

Ce qu'il a fait pour l'Eglise de Corinthe, il le fera pour les Eglises d'Asie, menacées d'erreurs qui remettent en question la divinité même de N.-S. Ainsi feront Pierre, Jacques, Jean, Jude. Leurs réactions, conservées par leurs épîtres, ne sont qu'un exemple de l'action exercée par ces chefs responsables, qui ont reçu du Christ et qui transmettent à leurs successeurs ces pouvoirs de **garder le dépôt** (I Tim., VI, 10). Tout un aspect de l'histoire de l'Eglise est fait de ces interventions doctrinales. Qu'il s'agisse de l'enseignement courant des grands Evêques ou des grands Papes du passé : S. Ignace, S. Irénée, S. Augustin, S. Jean Chrysostome, réglant la foi de leur troupeau ; qu'il s'agisse de ces assemblées de toutes les Eglises d'Orient et d'Occident, Concile de Nicée ou Concile de Trente ; qu'il s'agisse de l'enseignement des théologiens ou, enfin, de la foi commune à toute la chrétienté : autant de manifestations de la vie de l'Eglise qui assistée par l'Esprit-Saint ne saurait errer. De cette vie la source est la parole même de Jésus. A travers mille obstacles, cette parole toujours aussi pure, toujours mieux connue et mieux comprise est parvenue jusqu'à nous. Nous en vivons. Et si les Evangiles et les autres écrits inspirés en constituent le monument le plus précieux, c'est que l'Eglise nous l'a conservé, dans sa pureté. C'est elle qui nous en garantit la valeur. C'est elle qui assure la transmission de tous les enseignements, de toutes les institutions, qui, n'ayant pas trouvé place dans « l'Ecriture sainte », n'en font pas moins partie de son patrimoine. C'est elle enfin qui assure à cette foi, commune à tous les chrétiens, et toujours la même, ces développements qui en rendent l'intelligence toujours plus claire et plus riche.

Voilà, enfin, pourquoi l'unité de la foi est un apanage de l'Eglise catholique, puisque cette foi trouve dans la hiérarchie une protection et un guide. Le Protestantisme a été s'émiettant, parce que, du même Evangile, chacun a tiré ce qui lui semblait juste, sans être guidé par cette tradition vivante qu'est l'Eglise.

Soyez donc docilement soumis à votre Evêque, écoutez Pie XII. Qui les écoute écoute le Christ (Luc, X, 16). C'est cette assurance de vérité garantie par l'Eglise catholique qui attire aujourd'hui un nombre croissant de protestants, las des fluctuations à quoi les condamne le principe du libre examen. C'est à vous de les attirer à votre Eglise par votre obéissance à ses enseignements.

PASTORALE DES SACREMENTS SELON LE DIRECTOIRE

XXVI

COMMUNION SOLENNELLE ET PROFESSION DE FOI CATHOLIQUE

« Le terme traditionnel de « Communion solennelle » doit continuer à désigner cette cérémonie, dans laquelle est incluse la profession de foi » ; ainsi parle le *Directoire ;* voyons donc ensemble : ce qu'est cette profession de foi, sa raison d'être et ses modalités.

I

Si un adulte se présente pour recevoir le baptême, on lui demande de proclamer publiquement sa foi, par la récitation du *Credo ;* aussi bien, même au baptême des petits enfants, cette formalité est accomplie quand parrain et marraine récitent *Credo* et *Pater* et répondent aux questions rituelles : croyez-vous en Dieu, etc., et ceci au nom du petit baptisé.

Il est donc normal que l'enfant, parvenu à l'âge adulte (au sens canonique du terme) et au jour de sa Communion solennelle, fasse profession de foi, c.-à-d. affirme lui-même et publiquement sa foi. Certain cérémonial, s'inspirant des rites du baptême, a bien exprimé cette affirmation, en la rattachant à la messe, à ce moment précisément où l'assemblée chrétienne, à la suite de la lecture de l'épître et de l'évangile et de l'audition du sermon chante sa foi en Dieu.

Mais la profession de foi est plus, beaucoup plus que cela ; « elle est un renouvellement des engagements du baptême » *(Directoire).* Et que faut-il entendre par engagements ? A la fois un acte et un état : acte d'une volonté libre, servie par une intelligence (avertie autant que possible) et qui promet telle ou telle réalisation ; état ensuite de cet être libre, désormais astreint à l'exécution de sa promesse. Etat aussi d'un être plus ou moins adonné à une cause, à un maître, à un idéal, qui a parcouru une part du chemin, qui a mis du « sien » dans une œuvre, en sorte que son intérêt lui conseille ou lui commande de poursuivre et mener à bonne fin.

Tel philosophe chrétien moderne nous dirait comment l'espérance suscite et soutient cet engagement ; et comment en retour la même espérance se trouve d'autant plus affermie, d'autant plus ancrée, que l'engagement est plus énergique et plus profond. Si quelqu'un s'est donné corps et âme à une œuvre pendant longtemps, il est bien difficile de lui faire croire qu'il n'en sortira rien de bon, et qu'il a perdu sa peine et son temps.

Et quels sont les engagements du baptême ? Le *Directoire* nous met de suite sur la voie en nous disant : « la profession de foi doit garder le caractère d'une célébration pascale, d'un achèvement de l'initiation chrétienne ». Personne n'a mieux que S. Paul mis en lumière ce mystère pascal, auquel se rattache notre baptême ; écoutons-le dire aux Romains (VI, 3 et 4) : « Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés dans le Christ Jésus nous avons été baptisés dans sa mort ? Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême dans la mort pour que, comme le Christ est ressuscité des morts... nous menions nous aussi une vie nouvelle ».

Vie nouvelle, non pas tant par l'extérieur que par l'intérieur ; à la Samaritaine qui lui demandait s'il fallait adorer Dieu à Samarie ou à Jérusalem, le Christ répondait : « le Père veut être adoré en esprit et en vérité » (Jo., IV, 24), autrement dit ce n'est pas une question de lieu ou de formules mais d'esprit. Et S. Paul dit d'autre part, « soit que vous mangiez, soit que vous buviez ou quelqu'autre chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu » (I Cor., X, 31). Il n'est d'ailleurs que d'avoir « les yeux fixés sur Jésus, l'auteur et le consommateur de notre foi » (Heb., XII, 1) lequel a vécu en homme parmi les hommes, en tout semblable à nous hormis le péché (Heb., IV, 15) mais avec cette pensée continue de faire le bon plaisir de son Père (Jo., VIII, 29).

Ce qui est naturel à l'homme, depuis la révolte originelle et la déviation qui s'en est suivie, c'est de se mettre à la place de Dieu, c'est de vivre pour soi et d'attirer tout à soi, comme s'il était le centre du monde ; la nouveauté à laquelle le chrétien est astreint c'est, comme le Christ, de se renoncer et oublier, comme S. Paul, de crucifier sa chair et ses convoitises et de se mettre tout entier au service de Dieu et de ses frères. Voilà les engagements du baptême et du chrétien.

II

L'heure de la Communion solennelle est-elle propice au renouvellement de ces promesses ? Assurément. D'une part l'enfant a reçu au catéchisme avec la doctrine une formation religieuse ; il a déjà étudié, mais aussi prié, communié, fait pénitence ; ses jeunes années, s'il les a vécues chrétiennement, dans une soumission ponctuelle au réglement des catéchismes, ont été une sorte de noviciat, un essai, un apprentissage de vie chrétienne ; et de plus, le voici comme à un tournant de sa vie.

Une évolution, quelque peu dramatique, grave en tout cas, va s'opérer en lui ; comme le papillon se dégage peu à peu de sa chrysalide et prend son essor, il va sortir de l'enfance et devenir lentement un homme ; il lui faut apprendre à se servir de la liberté, à se gouverner lui-même, à prendre ses responsabilités.

Sa profession de foi à ce moment de son existence, c'est assurément un acte solennel et d'une extraordinaire envergure. En effet : jusqu'ici sa vie a été comme endiguée par l'autorité paternelle, l'exemple de ses camarades, les exigences du réglement de caté-

chisme, la vigilance attentive de son curé ; mais en même temps que s'accomplit cette évolution intérieure dont j'ai parlé, ses conditions de vie vont changer ; il lui faut donc passer d'une obéissance plus ou moins servile, à une discipline personnelle, reconnue nécessaire et bienfaisante, librement admise, et quotidiennement vécue. Sa profession de foi c'est l'adhésion non seulement de son intelligence instruite aux vérités de la foi, mais aussi de sa volonté aux exigences morales de cette foi, et de son cœur à la loi de charité.

A douze ans, l'enfant est-il capable vraiment, en conscience, et hormis quelques privilégiés, d'accomplir un acte aussi grave et de prendre un tel engagement ? Question angoissante et qui est la hantise de tous les prêtres chargés de paroisses. Que répondre ? La scolarité, en France, a été reportée jusqu'à 14 ans ; de ce fait, p ur beaucoup d'enfants, le changement de vie qui se faisait à douze ans (départ de la maison paternelle, entrée à l'usine, en apprentissage, nouveaux milieux de vie, nouveaux camarades, etc.) se trouve reculé de deux ans ; ne pourrait-on reculer l'âge de la Communion solennelle ? ce qui aurait sans doute bien des avantages. On l'a fait ici ou là ; ailleurs, tout bien pesé, on a cru bon de ne rien changer.

Mais alors ? Voici précisément que le *Directoire* indique, sans l'imposer, une ligne de conduite qui pourrait peut-être apporter une solution à cette commune angoisse.

III

Il s'agit d'une « excellente initiative » qui consisterait à « décomposer la profession de foi chrétienne, en divers engagements espacés et progressifs, de façon à ne faire prononcer aux enfants ou aux adolescents que des formules qui ne dépassent pas leurs convictions véritables et cependant à n'exclure aucun enfant de la première au moins de ces professions ».

Il s'agit en l'espèce d'une proposition qui a vu le jour en 1946 au Congrès des Œuvres, de Besançon, proposée par l'abbé Jean Denis et répandue sous le titre de « Renouveau de la Communion solennelle ». La profession de foi, à l'image un peu de la montée vers l'autel par les diverses ordinations se ferait par degrés.

Au premier degré, donc au jour de la Communion solennelle, en principe à douze ans, l'affirmation publique et solennelle de la foi du jeune chrétien, ce qui se fait à la messe d'après un cérémonial évoqué plus haut ; « proclamation des croyances chrétiennes » illustrée de l'épisode de Jésus parmi les Docteurs à l'âge de douze ans ; rien n'empêcherait d'ailleurs de mettre dans cette proclamation : joie, fierté, attachement à Jésus ; mais il n'y aurait ni promesses formelles, ni engagements solennels, ni serments. On pourrait remettre à chaque enfant un évangile, dans une belle et attrayante présentation, l'invitant à faire plus ample connaissance avec son divin Maître.

Le deuxième échelon ou degré serait accessible un ou deux ans après ; on n'y admettrait, cela va de soi, que les enfants qui auraient satisfait à la préparation exigée ; et cette fois il y aurait vraiment engagements et promesses ; alors que le premier degré comportait seulement adhésion de l'intelligence aux vérités révélées, il y aurait en plus cette fois « adhésion de la volonté à la discipline morale des chrétiens ».

Instinctivement, on pensera à nos « renouvelants » ; et avec juste raison et l'on pourrait conserver le nom mais à la condition de lui donner un autre sens et une autre valeur ; car il s'agirait moins du renouvellement de la Communion solennelle (encore que la Communion en occuperait le centre) que du renouvellement des engagements du baptême ; on pourrait utilement séparer cette cérémonie des Communions solennelles de l'année en cours ; mais on pourrait aussi unir les deux, à la condition toutefois que les dits renouvelants ne soient plus comme autrefois des personnages de second plan, mais au contraire, des aînés faisant un nouveau pas et s'engageant plus avant dans la vie chrétienne, et comme des guides de leurs frères plus jeunes.

Le troisième degré serait « le don de soi au Christ » ; il consisterait à se mettre à la disposition du Christ, en se souvenant que le baptême nous a « incorporés » à lui, et a fait de nous comme « ses membres » ; et cette disposition d'âme serait à entretenir par la communion fréquente ; le Christ n'a-t-il pas dit : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi je demeure en lui » ? (Jo., VI, 7). Mais il n'y aurait pas pour ce troisième degré de cérémonie publique et collective ; à chacun de le faire alors que suffisamment formé et conscient de son engagement il s'y sentirait porté ; autant que possible cependant en accord avec son confesseur et son curé (sinon avec les deux) et en présence du prêtre, à la fin d'une messe et après une fervente communion.

Ce don de soi resterait cependant dans la ligne stricte du baptême (et de la Confirmation), ne dépassant pas les engagements et exigences de ces deux sacrements, ne conférant aucune mission spéciale dans l'Eglise ; mais ce serait de toute évidence une excellente disposition et préparation à une vocation soit sacerdotale ou religieuse, soit de militant ou militante d'Action Catholique, soit encore de père ou de mère de famille dans un foyer vraiment chrétien.

* *

Il est bien certain que tout ceci ne pourra réussir vraiment et donner du fruit que dans la mesure où nos paroisses seront transformées en communautés missionnaires ; car alors la persévérance de l'enfant pourra s'appuyer, à défaut de la famille, sur le groupe

vivant et cohérent des chrétiens authentiques ; il pourra trouver en eux un exemple à suivre, un idéal à réaliser et l'heure venue, des cadres où viendra s'insérer son action apostolique.

AUX MERES CHRETIENNES

La Bienheureuse Aleth mère de Saint Bernard

« TON ÉPOUSE... UNE VIGNE CHARGÉE DE FRUITS »

Mes frères,

Après Ste Anne, mère de N.-D., si vénérée de nos ancêtres, je voudrais attirer votre attention sur l'âme admirable d'une mère, de celle qui a donné à l'Eglise S. Bernard.

Mater admirabilis, Notre-Dame l'est à un degré supérieur et unique. Mais les innombrables mères qui marchent sur ses traces « en pratiquant toujours les plus humbles vertus » sont dignes, à leur place, de notre admiration, lorsqu'elles ont, avec sagesse, fait fructifier « le don de Dieu ». Selon S. S. Pie XII, « l'enfant, formé dans le sein de sa mère, est *un don de Dieu,* qui en confie le soin aux parents... *Ton épouse sera comme une vigne plantée au milieu de ta maison ; tes fils comme des rejetons d'olivier autour de la table* (Ps. 127)... En outre, le St-Esprit montre encore, par la plume de S. Paul, la grandeur et la joie de la maternité. Dieu donne à la mère l'enfant, mais, dans le don de lui-même, il la fait coopérer effectivement à l'épanouissement de la fleur dont il avait déposé le germe dans son sein et cette coopération devient un moyen pour la conduire à son salut éternel : *la femme se sauvera par sa postérité.* »

Or, la Bienh. Aleth sut admirablement seconder les desseins providentiels et préparer les voies du Seigneur. Sur sept enfants, quatre ont mérité le titre de saint : Bernard, Gérard, Nivard et Hombeline. Son mari lui-même, Tescelin, est honoré du titre de Bienheureux. Pour elle aussi, la tradition lui a décerné le titre de Bienheureuse et les fruits admirables qu'elle a donnés font reconnaître assurément la vigueur et la splendeur de cette vigne plantée par le Seigeur. On prête à Napoléon ce mot : « L'éducation d'un enfant commence vingt ans avant sa naissance, par l'éducation de sa mère. » Quoi qu'il en soit, les découvertes modernes en matière d'éducation confirment cette appréciation : elles convergent en ce point : un enfant de 4 ou 5 ans est « achevé d'imprimer ». Donnez-nous donc, Seigneur, de fortes, de courageuses mères !... et nous aurons des hommes, des chrétiens, des apôtres.

I. — *Derrière le Saint, cherchez la mère*

Aleth grandit à Montbard, les yeux fixés sur le cloître où les vierges chantent les louanges du Seigneur. Aux travaux des mains on a ajouté pour elle l'étude des Livres Saints, du latin et même de l'hébreu. Substantielle formation dont la future mère bénira le Seigneur, car la science de Dieu est la plus indispensable de toutes et la racine profonde du vrai bonheur.

La Providence oriente Aleth vers le mariage. « Je veux bien, dit-elle, Seigneur, puisque vous le voulez. Mais *tous les enfants que vous me donnerez, je les voue à votre service. Ils me remplaceront* ». Aleth sera fidèle : chacun de ses enfants elle le prendra en ses mains et l'élèvera en un geste d'offrande vers Celui de qui vient la vie.

Parents et vous, jeunes filles et jeunes gens, ces gestes d'Aleth vous paraissent peut-être d'un autre âge. Ils furent cependant réédités avec le même succès à Alençon par les époux Martin, il y a quelque 80 ans. Plus on donne à Dieu, plus il rend. Il rend à sa manière, divinement, en comblant suprêmement vos espérances. S'il accepte votre don, c'est trop d'honneur qu'il vous fait et trop de joie qu'il vous prépare.

Aleth devenue épouse de Tescelin et châtelaine est vraiment *la femme forte.* Nourriture, vêtements, distribution des tâches à toute sa maison, elle veille sur tous et sur tout. Sa maison... elle s'étend bien plus loin que ses enfants et sa domesticité. Aleth se sent la dame des miséreux, de ceux-là surtout. Elle visite les taudis, met de l'ordre, soigne les malades. Cette mère de quatre enfants fait avec amour l'office d'une Sœur de charité, et pourchasse la misère jusqu'à Dijon.

Quel exemple cette mère admirable donne à ses enfants ! Le chrétien est une âme qui aime Dieu et ses frères et qui se donne. « Le problème de faire entrer nos enfants dans l'Eglise ne serait-il pas d'abord le problème d'y rentrer nous-mêmes ? » (Mgr Garrone). Dame Aleth a trouvé la solution.

II. — *Maternité spirituelle*

Un jour, à la suite d'un songe qui l'avait quelque peu troublée — elle attendait alors son 3e enfant — Aleth s'en fut consulter un saint ermite : « Ne craignez pas, lui dit-il, *celui qui va naître de vous sera un grand prédicateur.* Pas comme ces chiens muets qui ne savent aboyer... Il sera le gardien de la maison du Seigneur. »

On devine la joie avec laquelle fut accueilli Bernard à son entrée en ce monde, l'ardeur de sa mère à l'offrir aussitôt à la gloire du Père, du Fils et du St-Esprit. Combien de fois, au cours de l'attente et maintenant plus que jamais la mère a redit sa prière : « Comme les charbons ardents purifièrent jadis les lèvres du prophète, purifiez le cœur et les lèvres de celui qui doit vous annoncer ».

Bernard se révèle, en effet, plus calme, plus doux, plus réfléchi que ses frères qui seront des chevaliers. Parfois Aleth surprend dans son regard une flamme. Cet enfant est marqué par la grâce divine. Celui qui chantera si

magnifiquement le divin Amour y fut préparé par la prière fervente et l'éducation virile qu'il reçut de sa mère.

Aleth a rencontré souvent la misère sur ses pas. Elle sait que la souffrance est le lot de tout disciple de Jésus, moine ou chevalier. Elle se reprocherait de manquer à son devoir si elle envoyait au combat des âmes douillettes, molles, rechignant au sacrifice. Mère vigilante et consciente de ses responsabilités, elle s'applique à insuffler à ses enfants cet esprit de renoncement et cette habitude des sacrifices volontaires qui les rendront forts en face des épreuves de la vie. Flatte-t-on le corps, l'âme s'amollit. Les athlètes du Christ, aussi bien que ceux du stade, se forment pour l'exercice et l'effort quotidiens, par une nourriture simple et frugale, par la chasteté des sens, par le travail qui est une sauvegarde en même temps qu'une joie.

Le jeune homme riche de l'Evangile s'en alla triste : il tenait trop à ses biens. Les fils d'Aleth, nobles et riches, n'hésiteront pas à quitter château, propriétés, famille, espérances mondaines, lorsque l'appel de Dieu les conviera. L'humble table de Fontaine aura préludé à l'austère menu de Cîteaux... Aleth — au ciel — se réjouira de voir ses espoirs comblés : elle les a tous donnés, dès avant leur naissance, et elle n'a cessé de les habituer au sacrifice.

« Seigneur, mes enfants sont à vous, dit-elle. Eclairez-moi pour les conduire, ôtez de moi ce qui serait écran entre eux et vous ; et pour qu'ils soient saints, sanctifiez-moi. »

Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère !

Au moment de choisir les maîtres qui éduqueront Bernard, Aleth fait choisir les chanoines de Saint-Vorles, à Châtillon. Tescelin approuve. Pourrait-il refuser ce qui tient le plus au cœur d'Aleth ? O mères chrétiennes, si vous vouliez vraiment que le Règne de Dieu arrive, vous seriez les plus solides colonnes de la Maison de Dieu, en confiant vos trésors, les âmes de vos enfants, à des maîtres à la foi éprouvée ! Pensez chaque jour au compte que vous devrez rendre à Dieu : ces âmes pour lesquelles Jésus a versé son Sang...

Bernard, naturellement et surnaturellement, progresse. A cette époque de son enfance studieuse se rattache le souvenir d'une visite de Dieu. « Mère, dit-il un jour, j'ai vu l'Enfant-Dieu au moment même de sa naissance — oh ! qu'il était beau ! Notre-Dame était à côté de lui. » Selon S. François de Sales, cette vision « combla tellement le cœur amiable du petit Bernard qu'il en eut toute sa vie des ressentiments extrêmes... »

Le regard de Jésus a rencontré celui de Bernard. Jésus a aimé Bernard.

* *

O Bienh. Aleth, vous pouvez disparaître maintenant. Vous n'avez que 35 ans d'âge, mais sept enfants donnés à Dieu, préservés du mal, élevés dans la crainte et l'amour du Seigneur et de Notre-Dame, n'est-ce pas une vie bien remplie ? Et tant de malheureux réconfortés, et tant d'âmes que vous avez sauvées !

« Celui qui pèse les cœurs, c'est le Seigneur » (Prov., XXI, 2). Mais cette « vigne chargée de fruits » les a préparés si beaux que le Seigneur va les cueillir pour son plaisir et pour sa gloire. Reposez dans la paix, Aleth. Vous ne craigniez qu'une chose pour eux : le déshonneur. Vous en avez fait des hommes, des athlètes. La grâce de Dieu va en faire des saints.

L'Ordre de Cîteaux, l'Eglise entière vous béniront d'avoir mis au monde et guidé vers les voies rudes et glorieuses de la perfection l'incomparable S. Bernard, le Docteur de l'Amour divin, l'Apôtre au cœur de flamme, et S. Gérard et S. Nivard et Ste Hombeline.

Tescelin lui-même vous a rejointe dans la gloire. Vous serez à jamais un modèle et un secours pour les épouses et pour les mères. Ainsi soit-il.

CAUSERIES DE PEDAGOGIE CATECHISTIQUE

XIII

LA PRIÈRE LITURGIQUE

Un crève-cœur pour le prêtre est de voir son église déserte le dimanche. Il a beau profiter des grandes fêtes pour rappeler l'obligation de la messe, cela ne sert à rien : la routine est trop forte, ou le respect humain insurmontable, ou simplement la conviction n'y est pas. On est persuadé que Dieu n'en demande pas tant ; on dit que la conduite morale est plus importante que la pratique cultuelle ; on ne comprend nullement la liturgie.

Pour parler net, il peut se faire que dans certains cas ces paroissiens « saisonniers » soient de bonne foi et donc excusables. Ils ont subi l'assistance aux offices liturgiques, dans leur enfance, comme le pire des pensums. Ou plutôt l'église n'était pour eux qu'un lieu de dissipation, en cachette du curé ou de la catéchiste. Ils n'ont jamais bien su ce que faisait le prêtre à l'autel ; ils n'ont jamais possédé un paroissien un peu complet ; s'ils ont été enfants de chœur, ils ont surtout goûté le plaisir d'avoir une soutane rouge et n'en sont pas devenus plus pieux. Dans ces conditions, ne soyons pas surpris de leur manque de persévérance.

Un remède à cette situation désespérée est de donner aux enfants du catéchisme, dès leur plus jeune âge, le goût de la prière liturgique. C'est là un **puissant gage de persévérance.**

Et c'est aussi un **merveilleux instrument de formation religieuse :**

« L'expérience nous a appris que ce ne sont pas les explications nombreuses qui peuvent être utiles à ces petits de milieux déchristianisés. Nous devons mettre leur âme, baptisée et libre, en état d'accueillir les grâces spéciales qui correspondent aux différents cycles de l'année liturgique. Il est certain que nos explications les plus concrètes ont peu ou pas de résonance dans l'esprit de nos petits catéchisés, si nous n'accrochons pas nos explications sur les fêtes chrétiennes » [1].

1 Mme GATHELIER, *Le travail individualisé au catéchisme*, p. 143.

Il y a deux moyens d'initier les enfants à la liturgie : au catéchisme même ; c'est, si l'on veut, la paraliturgie, — et à l'église : c'est la liturgie proprement dite.

I. — *Les exercices paraliturgiques*

Quand nos élèves ont su apprécier la prière des psaumes, telle que nous l'avons expliquée, il leur est facile d'aimer la prière liturgique. Ils y trouvent la même inspiration, car la liturgie est inséparable de la Bible, et ils y prient d'une manière active, si bien appropriée à leur âge.

Mme Lubienska s'est guidée sur les **répons du bréviaire** :

Dans une salle obscure, après le silence, les enfants se placent sur la ligne en deux chœurs, se faisant face. Debout, les mains jointes, un chœur récite le verset, l'autre s'incline.

Très lentement, d'une voix sourde et solennelle :

Premier chœur. — Le Seigneur est grand et digne de toute louange.

Deuxième chœur. — Gloire à toi, Seigneur, gloire à toi !

Tous les enfants se redressent et, les mains jointes :

Premier chœur. — Que ma prière monte vers toi, Seigneur, comme l'encens.

Deuxième chœur (en s'inclinant). — Le Seigneur est grand et digne de toute louange.

Premier et deuxième chœurs. — Gloire à toi, Seigneur, gloire à toi ! [2]

A sa suite (p. 143), on peut aussi utiliser les offices de la Semaine Sainte. Les Impropères, par exemple, sont faciles à comprendre et se prêtent naturellement à l'alternance chorale.

D'autres catéchistes (Marie Fargues, Françoise Derkenne, etc.) ont composé des prières à l'imitation des formules liturgiques. Les **adaptations** de ce genre se multiplient de plus en plus : on reproduit à peu près sans changement la mélodie grégorienne, et on y adjoint une traduction rythmée du texte. Tels, par exemple : **Ubi caritas, Salve Regina, Ave Maria,** etc.

Il serait à souhaiter que tous ces essais ne fussent pas trop indignes de l'original grégorien. Nous dirons (24e causerie) comment l'idéal serait de former les enfants au chant grégorien luimême. La chose étant loin d'être partout réalisable, nous nous contenterons des adaptations déjà faites, et nous y ajouterons des **morceaux de grégorien** très faciles, tels que : **In manus tuas, Agnus Dei** et **Sanctus** de la messe des morts, **Parce Domine, Attende, Adeste,** etc. Il faudra expliquer aux enfants non pas tant le sens des mots, mais surtout **le sens de la prière** et son admirable adaptation à la mélodie. Si des détails leur échappent, peu importe : l'essentiel est de les mettre dans une **atmosphère de prière**, de les rendre avant tout attentifs à Dieu, et ainsi ils meubleront leur mémoire de sentiments, d'attitudes et de textes qui nourriront leur piété toute leur vie. Sans compter que la transition à la prière liturgique proprement dite se fera ainsi d'elle-même.

Les gestes qui accompagneront ces chants seront comme ceux de la récitation des psaumes : on en adaptera le mode et le nombre à l'âge et au caractère des enfants. On sait l'effet saisissant produit par une chorégraphie artistique pendant le chant de certaines antiennes. Un résultat profond identique peut être obtenu par des moyens plus pauvres, qui sont de règle au catéchisme.

[2] *L'éducation du sens religieux*, p. 142.

II. — *Rôle formateur de la liturgie*

Quand on est persuadé que le catéchisme consiste à épanouir la vie surnaturelle dans toute sa richesse, on comprend que la vie liturgique soit pour le catéchiste un **moyen essentiel.** « Laissez l'enfant prendre une part active à la liturgie, dit Mme Lubienska, et vous verrez comme sa foi s'apanouit » (p. 170). On peut en dire autant de sa vertu de religion, de sa charité et de toutes ses vertus, tant la méthode liturgique est formatrice. Comme le dit, en se résumant, le P. Guy de Bretagne : cette méthode « doit être utilisée largement sinon exclusivement, car elle est surnaturelle, intuitive, lente, progressive, cyclique, concentrique, christocentrique, populaire, « vécue », une « foi chantée », une vie individuelle et collective, une expérience sacrée, une activité réelle » [3]. L'histoire de l'Eglise suffirait à le prouver : la liturgie a été pendant des siècles la principale et parfois l'unique éducatrice des âmes chrétiennes.

1. — **La première chose à faire est d'intéresser** les enfants au **local** de l'Eglise et à ses particularités. Faites-leur visiter l'édifice en détail ; donnez-leur quelques notions d'archéologie à son sujet ; aidez-les à en relever le plan, à en esquisser la silhouette. Expliquez-leur l'origine des fonts baptismaux, de la chaire, du confessionnal. Que la consécration de l'église et de l'autel, la bénédiction des cloches, le bénitier, la sacristie, etc., vous suggèrent de précieuses leçons [4].

Donnez-leur un **rôle actif par équipes,** dans la mesure où les circonstances le permettent : préparation de la messe et du salut par les garçons ; décoration des autels, entretien du linge, par les fillettes ; collaboration de tous à la crèche de Noël, au reposoir du Jeudi Saint, à ceux de la Fête-Dieu, au nettoyage du samedi, etc. Ni les uns ni les autres ne vous seront d'abord d'un grand secours ; les nappes seront vite tachées et les vases brisés. Mais le but essentiel de cette initiation n'est pas de vous faire servir : c'est d'intéresser les enfants au culte, c'est de leur donner l'impression que la liturgie est un peu leur affaire, même dans ces détails matériels. Si vous commencez à les occuper ainsi dès l'âge de 7 ou 8 ans, ils s'y passionneront, et ne tarderont pas à rendre de réels services.

2. — Le deuxième objectif est de les familiariser progressivement avec le **missel** [5].

Ainsi que l'écrit M. l'abbé Sauvageot :

« Le missel doit être considéré comme *le point d'aboutissement* de l'initiation par la Bible et la Liturgie.

Les réunions de catéchisme sont alors, non des

[3] *Pastorale catéchétique*, p. 236.

[4] Sur ce sujet, voir dans le *Catéchétique* de M. le chanoine Boyer, la charmante conférence de M. l'abbé Lenoir, p. 177 à 191.

[5] Si les tout-petits (de 5 à 7 ans) sont formés à la manière de Mme Lubienska, ils n'en ont guère besoin. Tout au plus pourra-t-on leur donner à consulter une brochure très simple, comme le *Missel des petits Amis du Christ Jésus* (F.C.T.P.). Ceux de 8-9 ans pourront avoir un recueil où les images accompagnent sans cesse le texte : tel le *Petit Missel des Frères de Jésus* (Abbaye Saint-Wandrille, Seine-Inférieure) ou des extraits du missel dominical. C'est à leur usage que l'Action Catholique a édité un recueil où est conservée la même pagination que dans le « missel des Dimanches et des Fêtes » (Tardy). Celui-ci est naturellement réservé aux grands, à moins qu'ils n'aient l'occasion d'utiliser un paroissien complet. Il serait bon d'avoir un stock de ces trois catégories et de les prêter aux enfants durant les années de catéchisme ; le jour de la Communion solennelle, un missel neuf et complet, cadeau de la famille, serait remis officiellement à ceux qui font leur Profession de Foi.

classes d'enseignement, mais des heures d'entraînement agréables, aimées du prêtre et des enfants, passées à donner et à recevoir l'initiation au mystère chrétien total, suivant des découvertes toujours vivantes sur la personne et la vie de Jésus en son Eglise »[6].

Pour que le missel apparaisse aux yeux des enfants avec toute sa richesse, il est indispensable de **leur en indiquer les sources.** A eux de rechercher l'origine biblique des épîtres, des évangiles, et des autres textes de l'office. A vous de leur expliquer le sens historique ou symbolique de ces extraits. Et pour que la liturgie soit constamment **reliée à la doctrine,** il faudrait qu'à chacune des leçons vous ayez soin de renvoyer les élèves à leur missel, pour qu'ils y trouvent les faits ou les paroles qui illustrent et expriment le dogme et la morale.

3. — Le troisième élément d'une formation liturgique est de **faire participer les enfants aux offices** aussitôt que possible. Pour cela les petits morceaux de grégorien ne suffiront pas. Il faudra leur appendre le Kyriale. Si on ne vise pas à la perfection, il suffira de les entraîner un peu et de les adjoindre aux chanteurs de la paroisse.

Habituez-les aussi à **répondre** au prêtre pendant les messes basses et les saluts.

Et — faut-il le dire ? — invitez-les à **s'approcher souvent des sacrements.** N'exigez pas d'eux pour cela plus que l'Eglise ne le demande. Veillez seulement que ces conditions essentielles soient observées et que confession et communion soient faites avec piété. Il est triste qu'après cinquante ans d'enseignement de l'Eglise, certaines paroisses soient encore au stade du Jansénisme. Comment des adolescents pourraient-ils communier souvent après leur Profession de Foi quand ils n'ont communié qu'une ou deux fois auparavant ? A notre époque surtout, où le catéchisme apparaît plus que jamais comme une initiation à la vie chrétienne, cette carence est un scandale et un non-sens. La formation à la piété et à la vie de foi, tout comme la formation de la conscience morale, dont nous reparlerons (15e causerie), est une œuvre de longue haleine, jamais terminée et qui doit commencer le plus tôt possible[7].

En formant ainsi tous ses élèves, le prêtre ne manquera pas **d'enfants de chœur :** en principe tous les garçons pourront remplir ce rôle, et on p urra les faire participer en grand nombre aux messes du dimanche, au moins à titre d'assistants. Les plus grands d'entre eux seront capables de faire l'office de **lecteurs.** Tournés vers le peuple, ils liront à haute voix la traduction des oraisons, de l'épître, de l'évangile, et même d'autres morceaux destinés à être chantés (Introït, graduel, offertoire), en tenant compte des rubriques liturgiques, qui exigent que les paroles du célébrant ne soient pas couvertes pendant le chant des oraisons et de l'évangile. Lorsque cette fonction est bien remplie, par des garçons sérieux, pieux, et doués d'une voix claire et posée, l'impression produite sur l'assemblée est très forte. On est ému parfois d'entendre certains textes sublimes de la liturgie sortir de la bouche de ces enfants : le contraste entre tant de grandeur et tant de petitesse est saisissant. Et les parents qui sont à l'église sont les premiers à l'honneur.

A l'occasion des **autres cérémonies** liturgiques, telles que le baptême, faites venir les enfants à tour de rôle et expliquez-leur le sens des actions.

[6] *L'initiation de l'enfant au Mystère chrétien par la Bible et la Liturgie*, p. 46.

[7] Cf. P. Ranwez, dans *Vérité et Vie*, série 19 (juillet 1955), n° 170.

III. — *Rôle instructif de la liturgie*

Si les enfants assistent aux offices dans les conditions que nous venons d'indiquer, ils entreront peu à peu dans le mouvement du grand cycle annuel, qui va de l'Avent au dernier dimanche après la Trinité. Telle doit être notre idée directrice : les habituer à une vie religieuse vraiment liturgique. Mais les heures de catéchisme sont si peu nombreuses qu'il est difficile de nous offrir le luxe d'un enseignement théorique dont le plan différerait de l'année liturgique. Il semble efficace de **centrer l'enseignement lui-même sur l'année liturgique.**

Pour vous guider dans ce sens, vous trouverez des indications de détail dans le petit livre de M. l'abbé Sauvageot : « **L'Initiation de l'enfant au Mystère chrétien par la Bible et la Liturgie** », p. 79 et suivantes, avec les références au catéchisme national. C'est une manière parmi d'autres : à chacun de l'adapter, notamment en tenant compte du degré de développement de l'enfant, ce qui fera l'objet de nos 18e et 19e causeries. Ainsi la Toussaint et le 2 Novembre peuvent être l'occasion de parler des fins dernières et de l'Extrême-Onction. Puis, dans l'esprit de l'Avent, c'est l'histoire de l'Ancien Testament et l'enseignement des dogmes qui s'y rattachent : création, grâce, péché ; Abraham, modèle de foi ; les Prophètes, maîtres d'espérance. Avec Noël, étude de l'Enfance de Jésus et du 4e commandement de Dieu. Au temps de l'Epiphanie : divinité de Jésus. Et ainsi de suite.

L'avantage de ce programme, c'est qu'il est concret et dans le sens de la vie. **L'inconvénient,** c'est qu'il n'est pas d'une logique parfaite : il prête à des répétitions ; le lien entre certains chapitres et la liturgie est un peu superficiel. Mais peu importe : l'enfance n'est guère soucieuse de logique, et les répétitions, si on sait les varier, ne peuvent être nuisibles. Quant à un enseignement synthétique plus logique, on peut, par exemple, le réserver à la dernière année de catéchisme.

Conclusion

Un tel recours à la liturgie ne peut se faire sans la **participation de la paroisse.** Il faut que tous les fidèles soient formés à cette méthode, utilisent un missel, chantent le Kyriale, répondent au célébrant. Là où cela ne se fait pas encore, il ne faudra pas moins d'une petite révolution pour y arriver ; il y aura d'abord des protestations... Mais la révolution une fois terminée, tout le monde sera content, et le dimanche sera alors ce qu'il doit être : le point d'aboutissement de nos efforts de la semaine.

« Le dimanche doit drainer la formation donnée dans la semaine et en enregistrer les résultats. La semaine doit le préparer »[8].

S. S. Pie XII et l'Apostolat des laïques

III. — Les conditions d'une action féconde *(suite)*

[La question sociale et les problèmes internationaux : deux points que Pie XII a très souvent abordés].

[8] Mgr Garonne, *Vérité et Vie*, série 5, fiche 32, p. 7.

Sur le premier, contentons-nous de citer ce passage de l'Exhortation au clergé *Menti nostræ* — sur ce sujet les directives valent *a fortiori* pour les laïques — où le Pape, dans un document pourtant presqu'uniquement consacré à la sanctification des prêtres, trace d'une manière si ferme la route à suivre :

« Il y a aujourd'hui des prêtres qui se montrent non seulement timides, mais aussi inquiets et incertains en face des machinations de ceux qu'on appelle communistes et qui se proposent principalement d'arracher la foi chrétienne à ceux-là mêmes auxquels ils promettent le bonheur temporel. Mais le Siège apostolique, par de récents documents relatifs à ce sujet, a indiqué clairement la voie à suivre par tous ; personne ne doit la quitter s'il ne veut pas manquer à son devoir.

D'autre part, ne sont pas rares les prêtres qui se montrent timides et incertains en ce qui concerne ce système économique qui a tiré son nom de l'accumulation excessive des biens privés. Plus d'une fois, l'Eglise en a dénoncé les conséquences gravement pernicieuses. En effet, elle a indiqué non seulement les abus des grandes richesses et même du droit de propriété qu'un pareil régime économique engendre et protège, mais elle a aussi enseigné que la richesse et la possession doivent être des instruments de la production de biens pour l'avantage de la société entière et aussi pour la sauvegarde et le développement de la liberté et de la dignité de la personne humaine.

Les dommages causés par les deux systèmes économiques doivent convaincre tout le monde, mais spécialement les prêtres, de l'obligation d'adhérer et de rester fidèles à la doctrine sociale que l'Eglise indique, de la faire connaître aux autres et de la leur faire mettre en pratique selon leurs moyens. Seule, en effet, cette doctrine peut porter remède aux maux qui se sont si largement étendus et accrus ; cette doctrine unit et met dans un accord parfait toutes les exigences de la justice et les devoirs de la charité : elle commande d'établir un ordre social qui, loin d'opprimer les individus et de les isoler les uns des autres par la préoccupation excessive des intérêts de chacun, réunit tous les hommes dans des relations réciproques de bonne harmonie et par les liens d'une amitié fraternelle » *(B. P.*, p. 46-47 ; *A. A. S.*, 1950, t. XXXXII, p. 696)[1].

Quant à la question de l'organisation internationale et de la paix qui doit en résulter, il suffira, pour résumer les nombreuses interventions du Pape en cette matière, de relever que, dans son discours au pèlerinage de *Pax Christi*, le 13 septembre 1952, il recommande « une nouvelle manière d'envisager les relations de peuple à peuple » *(D. C.*, 16 nov. 1952, col. 1412 ; *A. A. S.*, 1952, t. XXXXIV, p. 819, discours en français)[2].

Questions sociales, problèmes internationaux, deux préoccupations majeures du Pape qui révèlent combien, dans sa pensée, le devoir des laïques chrétiens est d'unir dans leur cœur fidélité à l'Eglise et fidélité aux tâches temporelles ; selon ce qu'il a dit dans son message de Noël 1950. Les catholiques feront comprendre aux « égarés, accessibles encore à une exposition sereine et objective » :

« Que loin d'y avoir la plus petite incompatibilité entre la fidélité à l'Eglise et le dévouement aux intérêts et au bien-être du peuple et de l'Etat, les deux ordres de devoirs, que le vrai chrétien doit avoir toujours présents à l'esprit, sont intimement unis dans la plus parfaite harmonie *(D. C.*, 14 janv. 1951, col. 5 ; *A. A. S.*, 1951, t. XXXXIII, p. 53).

Il s'agit toutefois de bien savoir comment les chrétiens ont à se comporter dans cette activité temporelle. Ils doivent y porter la vie, tout en demeurant tous unis et obéissants à l'Eglise. C'est ce que le Pape va maintenant développer. A le suivre pas à pas et lentement, nous nous enrichirons beaucoup.

Action vivifiante

« L'Action Catholique ne sera pas vraiment telle, si l'on n'agit pas sur les âmes. Les grandes assemblées, les magnifiques cortèges, les manifestations publiques sont certainement utiles. Mais malheur si l'on confond les instruments avec la fin, pour laquelle ils doivent être employés ! Si votre action n'apportait pas la vie de l'esprit là où est la mort ; si elle ne cherchait pas à guérir cette même vie là où elle est malade ; si elle ne la fortifiait pas là où elle est faible, elle serait vaine. Nous savons que votre présidence générale a préparé un programme de travail « capillaire » pour rendre efficace la présence des catholiques militants en tout lieu et avec toutes les personnes au milieu desquelles ils vivent. De cette « base missionnaire » ainsi qu'on a tenu à l'appeler, soyez donc, vous, les principaux éléments et propulseurs. »

Quatre idées, essentielles pour bien comprendre l'Action Catholique, se dégagent de ce passage : *a)* l'apostolat doit être profond

[1] Quelque temps avant les mesures contre la collaboration avec les communistes, dans un discours au Sacré Collège du 2 juin 1948, après de paternels avertissements aux « dévoyés », le Pape poursuivait :

« Mais la reconquête de tant de cœurs égarés ou aigris qui ont perdu les conceptions justes et les idées saines sur le monde, sur Dieu et sur eux-mêmes, dépendra essentiellement du sérieux, de l'énergie et du désintéressement que toutes les âmes droites apporteront à la solution des problèmes fondamentaux nés des ruines et des bouleversements de la guerre et de l'après-guerre. Au centre de ces questions, et les dominant toutes, se trouvent, comme chacun sait, les réformes sociales, justes et nécessaires, et particulièrement l'urgent besoin de donner aux classes moins favorisées des habitations, du pain, du travail » *(D. C.*, 20 juin 1948, col. 775 ; *A. A. S.*, 1948, t. XL, p .251).

[2] Pour plus de détails, voir :

— concernant les points fondamentaux de l'ordre international, *Message de Noël* 1951, *D. C.*, 13 janvier 1952 ; *A. A. S.*, 1952, t. XXXXI-XLIV, p. 5-15.

— sur la nécessité d'institutions nouvelles : *Message de Noël* 1941 ; *A. A. S.*, 1942, t. XXXIV, p. 10-21.

— sur le devoir de « proscrire et de bannir une fois pour toutes la guerre d'agression comme solution légitime pour les controverses internationales et comme moyen de réalisation pour des aspirations nationales » ; *Message de Noël* 1944 ; *A. A. S.*, 1945, t. XXXVIII, p. 10-23.

— sur la nécessité d'une opinion publique capable de créer une atmosphère favorable où « les citoyens soient toujours plus en mesure d'avoir une opinion personnelle propre, et de l'exprimer, et de la faire valoir d'une manière correspondant au bien commun », également *Message de Noël* 1944 *(ibid.*, p. 18).

— sur l'Europe, discours aux pèlerins de *Pax Christi*, *D. C.*, 16 nov. 1952 ; *A. A. S.*, 1952, t. XXXXIV, p. 819.

On peut également se reporter aux recueils de textes tels que :

— *Le Pape Pie XII et la Guerre*. Cahiers de la Nouvelle Revue Théologique I, Casterman ; — *Vers un droit international selon S. S. Pie XII*, à la Chronique Sociale de Lyon ; — *Pie XII et la paix internationale*, n° spécial (91) du 15 novembre 1950 des Cahiers d'Action religieuse et sociale.

et atteindre les âmes ; *b)* ce qui met en garde les catholiques contre le danger de croire qu'ils ont tout fait quand ils se sont réunis en grand nombre ; *c)* ce qui leur rappelle également que pour être vivificateurs, il leur faut être vivants ; *d)* enfin, c'est partout qu'ils doivent porter la vie. Réfléchissons sur chacune de ces idées.

a) L'action profonde sur les âmes ! Le Pape l'avait déjà fortement rappelée, dans son discours au Sacré Collège du 20 février 1946. Il opposait alors la méthode impérialiste à celle de l'Eglise :

« L'Eglise, tout en accomplissant le mandat de son divin fondateur de se répandre dans le monde entier et de conquérir à l'Evangile toute créature (cf. Marc, XVI, 15), n'est pas un Empire, surtout dans le sens impérialiste que l'on donne ordinairement à ce mot. Elle suit dans son progrès et son expansion une marche inverse de celle de l'impérialisme moderne. Elle progresse avant tout en profondeur, puis en extension, et en étendue. Elle cherche en premier lieu l'homme lui-même ; elle s'efforce de former l'homme, de modeler et de perfectionner en lui la ressemblance divine. Son travail s'accomplit au fond du cœur de chacun, mais il a sa répercussion sur toute la durée de la vie, dans tous les champs de l'activité des individus. Dans les hommes ainsi formés, l'Eglise prépare à la société humaine une base sur laquelle elle peut reposer avec sécurité » *(D. C.*, 17 mars 1946, col. 172 ; *A. A. S.*, 1946, t. XXXVIII, p. 143).

De la transformation intérieure des hommes résulte donc un ordre dans la société, bien plus solide que celui qui repose sur la puissance des lois garanties par la force. Mais cet ordre, l'Eglise ne le recherche pas directement ; il est le résultat de surcroît, mais d'un surcroît tout naturel, de son action sur les cœurs, qui, elle, constitue l'objectif premier. Dans le même document, le Saint-Père développe abondamment ces pensées :

« Mais de plus, vaine serait la solidarité de la base (de la société), si la construction manquait de cohésion et d'équilibre. Or, l'Eglise contribue aussi à la cohésion et à l'équilibre de tous les éléments multiples et complexes de l'édifice social. Ici encore son action est avant tout intérieure. Les étais, les contreforts appliqués du dehors à un édifice branlant ne sont qu'un palliatif précaire et ne peuvent que retarder quelque temps l'écroulement fatal. Si les injures du temps qui n'ont pas épargné tant de monuments de date plus récente ont respecté les magnifiques cathédrales gothiques du XIII^e^ siècle, si elles continuent à se dresser sereines au-dessus des ruines qui les entourent, c'est parce que leurs éperons ne font qu'apporter du dehors un concours, précieux, oui, mais accessoire, à la puissance intrinsèque de l'organisme ogival, d'une architecture géniale, non moins ferme et précise qu'audacieuse et légère.

Ainsi l'Eglise : elle agit au plus intime de l'homme, de l'homme dans sa dignité personnelle de créature libre, dans sa dignité infiniment plus haute d'enfant de Dieu... » *(Ibid.*, col. 172-173 ; *A. A. S., ibid.*, p. 144).

Telle est, pour l'Eglise, la manière de construire, et de construire durablement !

On comprend, dès lors, que le Pape mette en garde contre le danger des « grandes assemblées » et des « magnifiques cortèges» — ce jour-là il parlait à plus de 150.000 hommes ! — qui si facilement donnent aux participants cette mentalité superficielle, et comme militaire, des blocs défensifs ou des bataillons de choc. Tout cela, sans doute, est utile pour inspirer de la fierté ou du courage, ou pour donner de l'efficacité à une action sur le plan civique, mais comme c'est insuffisant ! Et comme cela peut être fait dans un esprit différent, si, d'abord, on a mis en avant une action, apparemment plus dispersée et moins voyante, mais en réalité plus évangélique !

Aux jeunes filles de l'Action Catholique italienne, le 5 septembre 1948, le Pape avait déjà dit :

« Les grandes manifestations, comme celle d'aujourd'hui, bien que hautement appréciables, sont passagères ; elles impriment une puissante impulsion qui incite au mouvement et à l'action ; mais il faut ensuite continuer la marche conquérante, jour par jour, pas à pas. Ce chemin ne se fait pas par bonds ni seulement à coups de grands sacrifices, dont l'héroïsme même stimule la volonté et soutient le courage. Mais la fidélité persévérante au devoir quotidien habituel envers Dieu, envers le prochain, envers vous-mêmes ; la prière, l'exemple, la charité toujours en éveil ; l'assistance et le secours aux humbles et aux affligés ; le dévouement obscur et toujours caché, au sourire constant ; l'exécution parfaite des obligations de votre état, en famille, au travail, en société ; la fermeté inébranlable dans les principes, unie à une complaisance qui ne connaît pas de limites dans les renoncements à l'amour-propre et au propre intérêt ; comme tout cela coûte ! Mais comme c'est efficace pour gagner les esprits, les cœurs, les âmes ! *(D. C.*, 7 nov. 1948, col. 1412 ; *A. A. S.*, 1948, t. XI, p. 406) [3].

L'important, aux yeux du Souverain Pontife, ce n'est donc pas les réunions massives, mais bien plutôt cette influence chrétienne qui s'exerce dans toute la vie. C'est pourquoi il approuve ce « programme de travail capillaire » destiné à apprendre aux catholiques militants à « rendre efficiente » leur présence « en tout lieu et avec toutes les personnes au milieu desquelles ils vivent ».

Mais auparavant il insiste sur la nécessité pour eux d'être porteurs de vie.

Et pour porter la vie, il faut soi-même la posséder.

Le Pape ne rappelle pas, ici, ce dernier aspect. Mais il l'a fait au début de son discours, en félicitant ses auditeurs d'être des :

« Chrétiens vivants et vivificateurs ; bon pain et en même temps très précieux levain au milieu de la masse des autres hommes. »

Et combien de fois n'a-t-il pas attiré l'attention sur l'impérieuse nécessité pour l'apôtre d'être « vivant » ! Et de rester en contact avec les sources de la vie ! Le 12 septembre 1948, il disait aux jeunes gens de l'Action

[3] Il leur disait aussi : « Vous devez être vous-mêmes lumineuses... Vous devez considérer comme dites à vous-mêmes les paroles adressées à toute la multitude des auditeurs de bonne volonté rassemblés autour de lui (le Christ), au pied de la montagne : « Vous êtes la lumière du monde... Que votre lumière resplendisse devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux » (*ibid.*, col. 1412).

Catholique italienne qu'ils ne remporteraient la nécessaire et triple victoire sur la négation de Dieu, sur l'esprit matérialiste et sur les misères sociales qu'à la condition d'avoir l'esprit surnaturel, de prier, d'être animés d'un grand amour :

« Vous n'accomplirez ces devoirs, même s'ils concernent la vie terrestre, que si vous êtes des hommes à l'esprit surnaturel, pour lesquels l'union avec le Christ, la résurrection glorieuse et la vie éternelle valent plus que toutes les choses humaines. Le monde catholique contient en soi une source inépuisable de prospérité et de bien même dans le domaine de la vie terrestre, précisément parce qu'il place l'éternel au-dessus du temporel. S'il n'en était pas ainsi sa force serait éteinte.
Vous ne remplirez ces devoirs qu'à la condition de prier. En effet, par la prière seulement, vous êtes à même de rester fermes dans la foi et d'agir selon la foi dans toutes les circonstances de la vie...
Vous ne serez capables d'accomplir ces tâches que moyennant un grand amour. Faites front contre la haine, la haine nationale, la haine de classe. La haine ne peut que détruire. L'amour édifie... » *(D. C.*, 7 nov. 1948, col. 1418 ; *A. A. S.*, 1948, t. XL, p. 412-13).

Plus récemment aux étudiants du Centre Richelieu, le 9 avril 1953, il disait :

« Restez des hommes de prière quotidienne, personnelle et fervente ; puisez aux flots de grâce des sacrements, surtout de la Sainte Eucharistie. On vous l'a souvent répété. Nous ne pouvons cependant Nous empêcher de le souligner, parce que c'est fondamental » *(D. C.*, 3 mai 1953, col. 522 ; *A. A. S.*, 1953, p. 275).

Cette même année, aux prédicateurs du carême il soulignait :

« Nous avons déjà dit, en une autre circonstance (Discours à la paroisse de Saint-Saba) que les vrais fidèles, les vivants, se comptent au pied de l'autel, au moment où le Prêtre distribue le Pain de vie. Il ne suffit pas de les voir nombreux au cinéma paroissial, ni même, en soi, à la messe dominicale seulement... » *(D. C.*, 19 avril 1953, col. 1455 ; *A. A. S.*, 1953, t. XXXXV, p. 243).

Possédant la vie, les chrétiens peuvent et doivent la porter partout. C'est à quoi les incite le Pape en les félicitant de ce programme « capillaire » destiné à « rendre efficiente la présence des catholiques militants en *tout* lieu et avec *toutes* les personnes au milieu desquelles ils vivent. »

Sans entrer dans le détail de l'organisation pratique, qui peut varier avec les différents pays, le Pape, ici, pose le principe même de la spécialisation en Action Catholique, lequel est fondamental et vaut partout. Car c'est dans le but d'atteindre toutes les personnes de tous les milieux qu'il faut des mouvements spécialisés [4].

[4] On sait qu'en France l'Action Catholique revêt deux formes principales : Action Caholique générale, avec ses deux branches, féminine et masculine, et Action Catholique spécialisée, celle-ci comprenant divers mouvements correspondant aux différents milieux. Dans les autres pays se retrouvent des divisions analogues, l'Action Catholique spécialisée se développant de plus en plus. Quand nous parlons ici de spécialisation, dans l'esprit du Pape, nous entendons ce mot d'abord au sens large d'une nécessaire multiplication des mouvements, et, également, en un sens plus strict et d'une non moins nécessaire adaptation aux diverses couches sociologiques pour atteindre plus facilement toutes les personnes des différents milieux.

Pie XII a lui-même appliqué ce principe dans les innombrables discours spécialisés qu'il a prononcés ; où il a rappelé aux fidèles de toutes catégories les devoirs de leur vie propre : discours aux diplomates, aux journalistes, aux médecins, aux infirmières, aux sages-femmes, aux banquiers, aux parlementaires, aux agriculteurs, aux ouvriers, aux patrons, aux spécialistes de l'électricité, du théâtre, du tramway, de la céramique, etc..., etc... On sent que le Saint-Père veut que les chrétiens se conduisent vraiment comme tels dans leur profession et leur milieu ; car c'est d'abord de cette façon qu'ils porteront la vie là où est la mort. Un exemple entre mille, mais très caractéristique : aux membres du Centre européen du tabac, il disait :

« Les intoxications et autres accidents qui trop souvent affectent la santé générale ou les organes des fumeurs, doivent être réduits au minimum, et c'est, pour tous ceux qui ont part à la manipulation, un devoir de conscience ; il faut donc que chacun dans sa sphère apporte à sa tâche toute sa compétence et tous les soins désirables. Ne voit-on pas les Etats se préoccuper de ce point, lorsqu'en certains pays ils réservent aux premiers lauréats de Polytechnique les postes d'ingénieurs des tabacs ? Vous avez trop le souci de votre devoir pour que Nous y insistions devant vous » *(La Croix de Paris*, 26 sept. 1950).

Non content de donner le principe de la spécialisation et de l'utiliser pour ses disdiscours, le Pape a recommandé les méthodes mêmes de l'Action Catholique spécialisée, en ce qu'elles ont de commun et de principal : réunir par petits groupes les personnes de même profession, ou éducation, ou préoccupation, afin de leur faire mieux vivre leur christianisme et de les amener à y gagner plus facilement ceux ou celles avec qui la vie les met plus en relation. Aux curés et prédicateurs du carême de Rome, le 6 février 1951, il disait :

« Il est souvent extrêmement difficile pour le prêtre d'approcher certains milieux. Voici donc justement un vaste champ de travail ouvert à la collaboration des laïques. Nous n'avons pas besoin de vous recommander encore une fois l'Action Catholique, la grande organisation qui rend tant de services signalés à l'Eglise. Mais en outre Nous savons que certains laïques catholiques — sous l'impulsion et la direction du prêtre — ont formé de petites sociétés ou des cercles, où une ou deux fois par mois, selon les circonstances, des collègues de profession, des parents, des amis se réunissent pour traiter et discuter, sous une direction compétente, entre autres sujets, des questions également religieuses. Il est surprenant — Nous assure-t-on — de constater combien de conversions ont déjà été obtenues dans ces cercles. Et avec le chef de famille ou les deux époux, on a d'une façon générale, en même temps, gagné toute la famille.
De tels modes amicaux d'apostolat prennent ensuite des formes variées pour s'adapter aux besoins et aux possibilités particulières. C'est ainsi, par exemple, que, parfois, des catholiques fervents et zélés invitent dans l'intimité de leur foyer des personnes éloignées de la religion et encore fort loin de se laisser engager à aller à l'Eglise et à assister à la sainte messe ; alors ils écoutent ensemble à la radio l'émission catholique du dimanche ou quelque lecture religieuse ou peut-être s'unissent-ils pour réciter une prière en commun.

Mais, diront sans doute certains, ces bons catholiques, hommes et femmes, se contentent de bien peu ! Bien peu ? C'est cependant déjà quelque chose, et il convient de répéter ici les paroles de Jésus-Christ : « Qui... n'est pas contre nous est pour nous » (Marc, IX, 40, selon le texte grec ; cf. Merk, p. 151). Si l'on ne peut, de but en blanc, obtenir davantage, ce sera toujours encore un rapprochement, qui, tôt ou tard, facilitera peut-être une prise de contact avec l'Eglise, au moins en un point quelconque, dans l'attente d'une adhésion plus complète, qui finira par amener au pied de l'autel de nombreux êtres, réconfortés par les saints sacrements.

De tout Notre cœur, Nous louons ce travail apostolique des laïques et Nous vous exhortons, chers Fils, à lui faire bon accueil, à l'encourager et, surtout, à le laisser se développer librement, soit que ces groupes demeurent dans les limites de la paroisse ou qu'ils s'étendent également à l'extérieur, soit qu'ils se rattachent à l'Action Catholique organisée ou non. En tout cas c'est toujours un apostolat des laïques et du meilleur aloi » *(D. C.*, 11 mars 1951, col. 260-261 ; *A. A. S.*, 1951, t. XXXXIII, p. 115).

Toutes ces citations et réflexions sur « l'action vivifiante » des militants d'Action Catholique paraîtront peut-être longues. Elles nous ont semblé utiles cependant. A entendre le Pape, dans tout ce qu'il dit, prêtres et fidèles apprennent à dépasser cette sorte de controverse, plus ou moins latente, entre partisans de l'apostolat par les moyens dits « surnaturels » et promoteurs d'un christianisme dit « en pleine vie », ou encore, si l'on veut, entre catholiques à esprit paroissial « centripète » et catholiques à esprit paroissial « centrifuge ». Les uns et les autres, dans la mesure où ils sont exclusifs, ne peuvent se réclamer de l'enseignement de Pie XII. Celui-ci, loin de soutenir une tendance plutôt qu'une autre, choisit tout à la fois et rappelle énergiquement que les chrétiens doivent être « vivants » et « vivificateurs », c.-à-d. posséder la vie, et pour cela la puiser aux sources, et la porter partout [5].

Action unificatrice

« Soyez unis entre les membres d'une même association ; unis entre les différentes associations ; unis avec les autres « branches » de l'Action Catholique. Mais soyez unis et faites-vous promoteurs d'union aussi avec les autres forces catholiques, qui livrent les mêmes batailles pacifiques que vous et s'efforcent de remporter la même victoire que vous. Chers Fils, vous voulez être forts ? Vous voulez être, avec l'aide de Dieu, invincibles ? Soyez prêts à sacrifier au bien suprême de l'union. Nous ne disons pas les caprices — c'est clair — mais même quelque idée ou programme qui pourrait vous sembler génial. L'union, toutefois, n'est pas l'unicité ; celle-ci détruirait la variété des forces ; variété qui n'a pas seulement une valeur esthétique, mais qui comporte encore des avantages stratégiques et tactiques de tout premier ordre ».

C'est l'union entre catholiques que prêche ici le Saint-Père. Mais — notons-le — pas l'union telle qu'on l'entend parfois réclamée par certains ! Selon ces derniers, hantés par le spectacle des « grandes assemblées », des « magnifiques cortèges » ou des armées rangées en bataille, toute organisation diversifiée nuirait à l'unité et à l'efficacité ; il conviendrait de revenir à l'unité d'organisation. Le Pape répond à leur objection. L'unité dont il parle n'est pas « l'unicité », c.-à-d. l'unité d'organisation , mais l'unité des esprits et des cœurs, la plus profonde d'ailleurs, et qui sauvegarde la variété des forces ; ce qui est non seulement plus beau, comme un bouquet composé de fleurs aux couleurs diverses, mais ce qui permet d'atteindre plus de monde et de plus de manières, en un mot d'être plus efficace.

Quant aux conseils donnés à chacun, tel celui de sacrifier « caprice » et programme « génial » parce que personnel, il est vain de les commenter. Seule la méditation personnelle peut leur faire porter du fruit.

Action obéissante

Pour obtenir cette union véritable des esprits et des cœurs, il faut, de la part de tous, une obéissance sincère. Obéissance à l'intérieur même des organisations d'Action Catholique, certes, qui empêchera chacun de se croire autorisé « à juger et à agir à sa fantaisie » ; mais surtout obéissance aux « prescriptions » et aux « enseignements » de l'Eglise. C'est sur ce dernier point que le Pape insiste :

« Personne plus que Nous ne désire que le laïcat sorte d'un certain état de minorité, aujourd'hui plus que jamais immérité dans le domaine de l'apostolat. Mais, d'autre part, est évidente la nécessité d'une obéissance prompte et filiale chaque fois que l'Eglise parle pour instruire les esprits des fidèles et pour en diriger l'activité. Elle se garde bien d'empiéter sur la compétence de l'autorité civile. Mais lorsqu'il s'agit de questions qui touchent à la religion et à la morale, c'est le devoir de tous les chrétiens, et spécialement des militants d'Action Catholique, d'observer ses prescriptions, de comprendre et de suivre ses enseignements. »

Ce texte contient l'énoncé des lois qui régissent les rapports entre l'action des laïques et les interventions de l'Eglise. On peut ramener ces lois à deux principales, qui doivent s'harmoniser dans la conscience de tout laïque : loi d'indépendance et loi de subordination.

— 1° Loi d'*indépendance*. Les laïques jouissent d'une autonomie véritable dans l'organisation technique du temporel.

En corrélation, l'Eglise n'empiète pas sur leur compétence propre. Elle repousse le cléricalisme, c.-à-d. cette ingérence du pouvoir spirituel dans un domaine qui n'est pas de

[5] Sur le double appel du Pape à la vie intérieure et à l'action, le radio-message aux catholiques de Suisse (4 septembre 1949) est très caractéristique. Le Saint-Père vient de recommander « la mise en valeur du christianisme dans la vie publique » ; il ajoute :

« L'exhortation que Nous venons de vous adresser, chers fils et chères filles, à prendre position dans la vie publique, doit se doubler d'un autre appel qui en est l'indispensable complément, l'appel à la vie intérieure. Par elle se forme le vrai et parfait catholique, celui qui professe sa foi en pleine conscience, résolument et dans la joie, celui qui la vit, celui qui demeure uni au Christ par le lien personnel, intime, de la grâce et de la charité » *(D. C.*, 9 oct. 1949, col. 1301 ; *A. A. S.*, 1949, t. XXXXI, p. 456, partie du discours en français).

son ressort : « Elle se garde bien d'empiéter sur la compétence de l'autorité civile ».

— 2° Loi de *subordination.* Les laïques, cependant, sont toujours, et en toutes leurs activités, soumis aux règles morales.

Corrélativement, l'Eglise a le devoir d'intervenir « lorsqu'il s'agit de questions qui touchent à la religion et à la morale ». Elle n'admet pas le laïcisme, c.-à-d. cette doctrine d'ordre général qui rejette, pour tout ce qui relève de la vie dite profane, l'influence morale et surtout religieuse. Elle condamne, du même coup, ce qu'on peut appeler le laïcalisme, c.-à-d. la tendance qui pourrait se faire jour chez quelques laïques chrétiens et qui équivaudrait à une sorte de laïcisme partiel, en ce sens qu'elle les pousserait à soutenir que, dans certains domaines tout au moins, leur activité échappe totalement au regard de l'Eglise et, de ce fait, se trouve absolument libre de toute contrainte morale.

Que la conciliation pratique de ces deux lois ne soit pas simple, c'est l'évidence même ! Mais on y parviendra d'autant mieux qu'on aura mieux compris l'enseignement du Pape, tel qu'il ressort de ce court passage et des nombreux passages parallèles [6]. Voici quelques affirmations et précisions recueillies ailleurs, concernant d'abord les militants d'Action Catholique, puisque le Saint-Père urge pour eux le devoir de subordination, relatives ensuite à tous les chrétiens, quels qu'ils soient et dans quelqu'institutions ils se trouvent engagés.

Pour l'*Action Catholique,* les précisions sont données principalement dans le Discours aux dirigeants et militants de l'Action Catholique italienne du 3 mai 1951.

L'Action Catholique est une organisation d'Eglise, qui poursuit par l'action des laïques les mêmes buts de l'Eglise et dans le même esprit qu'elle. Elle se trouve « à un titre spécial directement subordonnée à la hiérarchie » et son « activité s'étend à tout le champ religieux et social, c.-à-d. aussi loin que va la mission et l'œuvre de l'Eglise ».

C'est assez dire qu'elle doit, comme l'Eglise hiérarchique elle-même, à la fois laisser aux fidèles et à ses propres membres (considérés individuellement comme simples chrétiens) suffisamment d'indépendance dans le domaine purement technique de l'organisation du temporel et, cependant, leur donner sans cesse l'esprit chrétien qui doit les animer même dans ce domaine temporel. En d'autres termes, elle doit leur apprendre à agir dans les divers secteurs du temporel non pas *en tant que* catholiques — c.-à-d. comme des hommes qui représentent et engagent l'Eglise catholique — mais *en* catholiques — c.-à-d. en hommes toujours animés par l'esprit chrétien.

Dans ce sens, à propos des rapports de l'Action Catholique et de la politique, Pie XII disait ce 3 mai 1951 :

« Nous n'avons pas besoin de vous apprendre que l'Action Catholique n'est pas appelée à être une force sur le terrain de la politique de parti. Les citoyens catholiques, en tant que tels, peuvent bien s'unir dans une association d'activité politique ; c'est leur bon droit, non moins comme chrétiens que comme citoyens. La présence dans leurs rangs et la participation des membres de l'Action Catholique — dans le sens et les limites susdits — est légitime et peut être encore absolument désirable » *(D. C.,* 20 mai 1951, col. 580-581) [7].

Faisant écho à ces directives, le Pape revenait sur le sujet au congrès des laïques, le 14 octobre 1951, après avoir rappelé que l'apostolat des laïques devait s'étendre à « tous les domaines de la vie humaine » :

« Nous avons, dans l'allocution citée plus haut (3 mai 1951) tracé la limite entre Action catholique et action politique. L'Action catholique ne doit pas entrer en lice dans la politique de parti. Mais, comme Nous le disions aussi aux membres de la Conférence

[6] On aura bien remarqué que la difficulté réside dans l'application simultanée des deux lois d'indépendance et de subordination. Le Saint-Père tient à maintenir ces deux lois et leur nécessaire conciliation ; mais il n'indique pas comment, dans le concret, cette conciliation s'opère. Il ne paraît pas éloigné de sa pensée, et d'ailleurs conforme aux données traditionnelles de la morale, de dire que la conscience personnelle de chacun est comme le lieu sacré où, pratiquement, l'harmonisation se réalise. Le jugement prudentiel pratique qu'implique tout acte humain porte, en effet, sur un ensemble d'éléments d'ordre technique très circonstanciés, et, par ailleurs, s'inspire nécessairement de principes.

Ceci permet de comprendre que la hiérarchie, dans ses interventions, rappelle davantage les principes théoriques qu'elle ne fait les applications concrètes, ou encore qu'elle signale plus les voies dangereuses qu'elle n'indique les chemins possibles. Par là même apparaît mieux toute la responsabilité des laïques chrétiens, auxquels appartient l'invention des attitudes concrètes ; ressort également la nécessité pour eux de réfléchir, de s'éclairer mutuellement et de s'encourager dans les rencontres que favorisent les mouvements ; est mis en relief, enfin, le rôle important du prêtre aumônier, lequel est un guide ne pouvant se substituer aux laïques, mais devant les aider à se rappeler les principes et à trouver leurs justes applications.

[7] A noter que le Pape, lorsqu'il parle de l'union des catholiques « dans une association d'activité politique » n'entend pas forcément leur recommander de ne s'unir qu'entre catholiques. A propos des réformes sociales à réaliser, il disait, dans son discours u Sacré-Collège, le 2 juin 1948 :

« Nous Nous adressons aux catholiques du monde entier, les exhortant à ne pas se contenter de bonnes intentions et de beaux programmes, mais à procéder courageusement à leur mise en pratique. Qu'ils n'hésitent pas à conjuguer leurs efforts avec ceux des hommes qui, tout en étant hors de leurs rangs, sont toutefois d'accord avec la doctrine sociale de l'Eglise catholique et sont disposés à suivre le chemin tracé par elle, qui n'est pas la voie des bouleversements violents, mais celle de l'expérience éprouvée et des résolutions énergiques » *(D. C.,* 20 juin 1948, col. 774 ; *A. A. S.,* 1948, t. XL, p. 252).

Voici encore un passage de l'encyclique *Evangelii præcones* (21 juin 1951) qui précise, dans le même sens, les rapports entre Action Catholique et activité sociale ou politique :

« Bien que, comme chacun sait, l'Action Catholique soit principalement destinée à promouvoir les œuvres d'apostolat, rien n'empêche cependant que ceux qui en font partie soient également membres d'associations dont le but soit de conformer les institutions sociales et politiques aux principes et aux règles chrétiennes ; bien plus, le droit dont ils jouissent permet, et le devoir auquel ils sont tenus demande, qu'ils prennent part à ces associations, non seulement comme citoyens, mais aussi comme catholiques » *(D. C.,* 1er juillet 1951, col. 782 ; *A. A. S.,* 1951, t. XXXXIII, p. 514).

Olivaint, « autant il est louable de se tenir au-dessus des querelles contingentes qui enveniment les luttes de partis..., autant il serait blâmable de laisser le champ libre, pour diriger les affaires de l'Etat, aux indignes ou aux incapables » (disc. 28 mars 1948). Jusqu'à quel point l'apôtre peut-il et doit-il se tenir à distance de cette limite ? Il est difficile de formuler sur ce point une règle uniforme pour tous. Les circonstances, la mentalité ne sont pas les mêmes partout » *(D. C.*, 2 déc. 1951, col. 1504 ; *A. A. S.*, 1951, t. XXXXIII, p. 791, discours en français) [8].

Quant aux chrétiens qui ne sont pas, ou ne sont plus, membres influents et représentatifs de l'Action Catholique, ils doivent eux aussi réaliser concrètement la conciliation entre une indépendance légitime et une nécessaire subordination. Ils sont, pourrait-on dire, moins dépendants de la hiérarchie dans le choix de leurs initiatives ; mais ils demeurent tout aussi soumis aux règles morales qui doivent diriger leur activité et que l'Eglise leur rappelle.

Le Pape a fort bien montré l'impossibilité pour un catholique de se faire une « double conscience », celle du chrétien, d'une part, et celle de l'homme, d'autre part, agissant dans le domaine temporel, quand, quelque temps avant les mesures contre la collaboration avec les communistes, il avertissait paternellement les « dévoyés », dans son Discours au Sacré-Collège du 2 juin 1948 :

« Ce travail de « sauvetage » doit s'étendre aussi aux trop nombreux dévoyés, qui tout en étant — du moins le pensent-ils — unis à Nos fils dévoués sur le terrain de la foi, s'en séparent pour se mettre à la suite de mouvements qui tendent effectivement à laïciser et déchristianiser toute la vie privée et publique. Quand même vaudrait pour eux la divine parole : « *Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font* » (Luc, XXIII, 34), cela ne changerait en rien le caractère objectivement pernicieux de leur conduite. Ils se forment une double conscience dans la mesure où, tandis qu'ils prétendent demeurer membres de la communauté chrétienne, ils militent en même temps, comme troupes auxiliaires, dans les rangs des négateurs de Dieu. Or, précisément, cette duplicité ou ce dédoublement menace de faire d'eux, tôt ou tard, une tumeur dans le sein même de la chrétienté. Ils rappellent à Notre pensée le souvenir de ceux dont l'apôtre Paul parlait « en pleurant », *flens*, et qui arrachent aussi des larmes à Nos yeux parce qu'ils se comportent en ennemis de la croix du Christ : *inimicos crucis Christi* (Phil., III, 18). » *(D. C.*, 20 juin 1948, col. 772; *A. A. S.*, 1948, t. XL, p. 252).

Tel nous paraît l'enseignement de Pie XII sur ces délicates questions des rapports entre l'action des laïques et les directives de la hiérarchie. Pour le résumer, on pourrait reprendre les expressions même du Pape, qui veut bien que l'on parle d'une sortie du laïcat « d'un certain état de minorité », mais non pas de son « émancipation », terme « déplaisant », dit-il, et qui fait trop penser à une émancipation des règles morales absolument interdite à tout chrétien [9].

[8] Peut-être peut-on trouver quelques exemples de cette adaptation aux différents pays dans certains documents émanant du Souverain Pontife lui-même.

Aux catholiques de France, dans sa lettre à M. Charles Flory du 19 juin 1947, il disait : « De toutes manières, l'heure présente exige des croyants qu'avec toutes leurs énergies ils fassent rendre à la doctrine sociale de l'Eglise son maximum d'efficience et son maximum de réalisations. C'est se faire illusion de croire, comme certains, qu'on pourrait désarmer l'anticléricalisme et la passion anticatholique en restreignant les principes du catholicisme au domaine de la vie privée ; cette attitude « minimiste » ne ferait au contraire que fournir aux adversaires de l'Eglise de nouveaux prétextes. Les catholiques maintiendront et amélioreront leurs positions selon la mesure du courage qu'ils mettront à faire passer en actes leurs convictions intimes, dans le domaine entier de la vie publique autant que privée » (*D. C.*, 17 août 1947, col. 1029 ; *A. A. S.*, 1947, t. XXXIX, p. 446, en français).

Aux catholiques suisses, dans son radio-message du 4 septembre 1949, il donnait cette consigne : « Vous n'êtes pas faibles ! Soyez donc conscients de votre force, mais aussi de vos responsabilités en ce qui concerne la mise en valeur du christianisme dans la vie publique ! Nous vous avons dit à l'occasion de la canonisation de saint Nicolas de Flüe : « La vie publique est dans une large mesure désorganisée. » Il appartient certainement aux prêtres d'y porter remède les premiers, mais il est tout aussi de la mission des laïques d'y travailler. Quand on parle du rôle et de l'action des laïques dans l'Eglise, c'est sur ce terrain de la vie publique qu'ils doivent les exercer et les affirmer. Agir dans ce secteur c'est bel et bien « travailler dans l'Eglise, car l'Eglise et la foi chrétienne doivent rayonner dans les domaines économiques, sociaux, culturels et civiques, pour les conformer tous aux lois de Dieu » (*D. C.*, 9 octobre 1949, col. 1301 ; *A. A. S.*, 1941, t. XXXXI, p. 456).

On retrouve en tous ces textes concernant l'apostolat des laïques l'enseignement souvent rappelé par Pie XII sur la mission de l'Eglise elle-même, qui, tout en demeurant indépendante des organisations temporelles, doit cependant « amener l'homme au développement complet de son être, à la plénitude de sa destinée terrestre et céleste » (Disc. sur l'éducation des adultes du 20 mars 1953, *D. C.*, 5 avril 1953, col. 386) ; ou encore former « l'homme complet dans l'harmonie de sa vie naturelle et surnaturelle... » non pas « l'homme abstrait... mais l'homme complet, tel qu'il est aux yeux de Dieu... tel qu'il est dans sa réalité concrète et historique » (Disc. au Sacré-Collège, 20 février 1946, *D. C.*, 17 mars 1946, col. 173-174). Car « l'Eglise n'est pas une société politique, mais religieuse ; cela, toutefois, ne l'empêche pas d'être avec les Etats dans des rapports non seulement extérieurs, mais aussi intérieurs, vitaux » (Radio-message de Noël, 24 déc. 1951 ; *D. C.*, 13 janv. 1952, col. 6).

L'Action Catholique, organisation d'Eglise, se situe dans la même perspective qu'elle. Aussi Mgr Pierre Pavan nous semble-t-il bien résumer la pensée du Pape lorsqu'il écrit : « Tout ce qui est dit des rapports entre l'Action Catholique et les activités sociales doit être réaffirmé en ce qui concerne ses rapports avec l'activité politique. ...L'Action Catholique peut et doit se préoccuper de la formation politique de ses militants, en leur enseignant les principes de la saine politique et en leur inculquant la volonté de les traduire dans la société. Cependant l'Action Catholique en tant que telle ne peut effectuer une politique de parti, autrement dit, l'activité politique concrète est en dehors de ses fonctions. Par contre, ses militants en ont le droit ; il est désirable, parfois même nécessaire, qu'ils agissent sur le terrain politique en tant qu'individus, citoyens et chrétiens. Aussi bien peuvent-ils créer des organisations politiques d'inspiration chrétienne, qui agiront de leur propre initiative sans impliquer la responsabilité de l'Action Catholique » (*La Croix de Paris*, 12 juillet 1951).

[9] On ne peut donc soutenir que Pie XII présente comme un idéal le retour à une sorte de théocratie ou de chrétienté de type sacral, dans laquelle le Spirituel, intimement lié au Temporel, le coifferait pour ainsi dire et le dirigerait directement. Sa pensée va nettement dans le sens d'une distinction des domaines, avec cette précision qu'il entend que les laïques, compétents et responsables, travaillent à faire pénétrer l'esprit chrétien dans le Temporel, c.-à-d. à établir, pour le plus grand bien de tous, un état de civilisation humaine tout illuminé de bienfaisants rayons de l'Evangile et soumis ainsi à la royauté spirituelle du Christ. A nous en tenir aux deux sens du mot laïcisation que nous avons indiqués (voir page 2, note 1), nous pouvons donc dire que Pie XII condamne la laïcisation areligieuse ou antireligieuse, mais qu'il réclame, sans avoir jamais employé

Avec ces dernières précisions sur « l'action obéissante », le Saint-Père terminait son discours, du 12 octobre 1952, aux hommes de l'Action Catholique italienne, que nous avons suivi pas à pas. De ces précisions se dégagent mieux encore la manière dont il envisage l'influence concrète de l'Eglise sur les divers plans de la civilisation humaine par l'intermédiaire des laïques et, en conséquence, le rôle irremplaçable qu'il entend leur voir jouer dans la mission apostolique de l'Eglise.

Aussi, dans son exhortation finale, revenait-il à sa grande idée de la royauté du Christ que les laïques doivent restaurer dans le monde laïcisé :

« Alors, tandis que les impies continuent à répandre les germes de la haine, tandis qu'ils crient encore : « *Nous ne voulons pas que Jésus règne sur nous ; Nolumus Hunc regnare super nos* » (Luc, XIX, 15), un autre chant s'élèvera, chant d'amour et de libération, inspirant fermeté et courage. Il s'élèvera dans les champs et dans les usines, dans les maisons et dans les rues, dans les Parlements et dans les tribunaux, dans les familles et dans l'école... Portez partout votre action lumineuse et vivifiante. Et que votre chant soit un chant de certitude et de victoire :

Christus vincit ! Christus regnat ! Christus imperat !

Conclusion

Quand on s'efforce de suivre presqu'au jour le jour la pensée du Souverain Pontife sur ce sujet de l'apostolat des laïques, on est comme d'instinct porté à rechercher les lignes directrices qui guident cette pensée. Et on est enclin — par suite de la perspective adoptée peut-être — à croire que ces lignes fondamentales constituent comme l'armature de tout son enseignement. Nul, en tout cas, ne pourrait nous faire un grief de les présenter, en terminant, telles qu'elles nous apparaissent.

Au point de départ, Pie XII fait part de la vision objective et claire qu'il a prise du monde, dans son état actuel, avec ses possibilités d'immense progrès matériel, comme avec ses tares morales et spirituelles dont le trait essentiel lui paraît être la laïcisation. En face de ce monde il présente l'Eglise du Christ avec toutes ses ressources, avec ses chefs et ses fidèles, avec tous ses membres ; l'Eglise dont le devoir est de mettre en œuvre toutes ses richesses pour sauver l'humanité d'aujourd'hui comme celle d'hier. Cette confrontation du monde tel qu'il est avec l'Eglise, dans le but d'obliger celle-ci à mieux remplir sa mission, nous paraît ébauchée, comme dans un dessein initial, dans l'encyclique *Summi Pontificatus*. Les documents qui suivirent nous semblent développer, préciser, détailler, monnayer ce plan primitif, sans y apporter de changement d'orientation substantiel.

Ce serait donc, selon nous, dans la doctrine de l'Eglise, exposée notamment dans *Mystici Corporis Christi, Mediator Dei, Evangelii Præcones* et les nombreux appels aux « frères séparés », que se situerait le point central de l'enseignement de Pie XII, d'où le reste découlerait et s'expliquerait plus facilement. L'âme de son enseignement, dirions-nous, est ecclésiologique.

Et ce serait à une prise de conscience de plus en plus nette de ce qu'est l'Eglise et du rôle qu'ils doivent y jouer que le Saint-Père inviterait instamment tous les chrétiens, parce qu'il verrait dans ce réveil salutaire des catholiques le remède fondamental aux maux actuels de l'humanité et le gage d'un avenir meilleur.

Mais laissons-le plutôt nous le dire lui-même, puisqu'aussi bien, en ces quelques pages, nous avons voulu n'être qu'un écho respectueux et fidèle de sa parole.

Dans son radio-message de Noël du 23 décembre 1950, il s'en prenait aux chrétiens « spirituellement sous-alimentés, alanguis ou vacillants dans leur foi » et disait :

« Arracher ces fils de l'Eglise à leur état de léthargie commode, mais dangereux, est le devoir urgent qui s'impose actuellement à l'apostolat catholique » *(D. C.*, 14 janv. 1951, col. 4 ; *A. A. S.*, 1951, t. XXXXIII, p. 53).

Mais, dans une allocution au Sacré-Collège, le 2 juin 1947, il avait noté avec satisfaction :

« Ce n'est pas en vain que la Providence divine a voulu que, jamais peut-être plus profondément qu'à présent, se manifeste chez tous les membres de l'Eglise sur terre la conscience d'une forte et commune appartenance au même Corps mystique » *(D. C.*, 22 juin 1947, col. 775 ; *A. A. S.*, 1947, t. XXXIX, p. 264).

Et, plus récemment, dans son discours aux prédicateurs du carême de Rome, en mars 1953, il traçait, comme en traits prophétiques, un tableau de notre époque qui est bien propre à faire naître en nous un sain optimisme chrétien et à nous inciter à la reconnaissance envers celui qui a si abondamment jeté la bonne semence :

« On a observé avec justesse que, dans l'histoire de l'Eglise, il y a des périodes où est principalement jetée la semence du futur développement. Les générations à venir rentrent ensuite la riche moisson dans les greniers. Nous trouvons-nous à une telle époque de semailles prometteuses ? En tout cas, si le mal a, de nos jours, accru sa puissance, c'est encore plus vrai du bien, car l'Eglise a pu enregistrer, en nos temps, de magnifiques exemples de zèle ardent pour la gloire de Dieu et pour le salut de tant d'âmes immortelles » *(D. C.*, 19 avril 1953, col. 456 ; *A. A. S.*, 1953, t. XXXXV, p. 244).

E. VAUTHIER.

* *

La prière du Souverain Pontife pour les laïques de l'Action Catholique

Seigneur Jésus, qui nous avez appelés à l'honneur de fournir notre humble apport à l'œuvre de l'apostolat hiérarchique, vous qui avez demandé au Père céleste, non pas de nous retirer du monde, mais de nous garder du mal.

Accordez-nous en abondance votre lumière et votre grâce pour vaincre en nous-mêmes l'esprit des ténèbres et du péché pour que — conscients de notre devoir, persévérants dans le bien, enflammés de zèle pour votre cause — par la force de l'exemple, de la prière, de l'action et de la vie surnaturelle, nous nous rendions chaque jour plus digne de notre sainte mission et plus aptes à établir et à assurer entre les hommes, nos frères, votre règne de justice, de paix et d'amour.

l'expression, la laïcisation d'inspiration chrétienne. La formule lapidaire du chanoine Cardjin : « Le remède au laïcisme, c'est le laïcat ! » nous paraît correspondre à sa pensée. Le remède à la laïcisation (sans esprit chrétien) ce n'est pas le théocratisme, ou le cléricalisme, mais la laïcisation (avec esprit chrétien) par le laïcat chrétien.